

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : , Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Au moment du vote du CFU budget principal, Monsieur le Maire Franck PACCARD s'est retiré de la salle et n'a participé ni aux débats ni au vote.

Objet : **EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUGDET PRINCIPAL. DEL_2026_019_01**

Rectifie et remplace pour erreur matérielle DEL_2026_019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ;

Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	518 058.60 €	468 123.73 €	986 182.33 €
	Recettes réalisées (1)	B	422 118.69 €	496 352.69 €	918 471.38 €
	Restes à réaliser	C	3 945.00 €	- €	3 945.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	559 648.37 €	564 241.93 €	1 123 890.30 €
	Dépenses réalisées (1)	E	533 748.52 €	428 593.20 €	962 341.72 €
	Restes à réaliser	F	13 362.09 €	- €	13 362.09 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	- 111 629.83 €	67 759.49 €	- 43 870.34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 589.77 €	96 118.20 €	137 707.97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 70 040.06 €	163 877.69 €	93 837.63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 9 417.09 €	- €	- 9 417.09 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 79 457.15 €	163 877.69 €	84 420.54 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le cinq juin deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

